

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 12 janvier 2015, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Étant donné que c'est la première séance du conseil de l'année 2015, M. André Gagnon, maire, souligne le début de cette année par des vœux et prononce la pensée du mois.

01-01-2015

ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Jacques Lirette,
appuyé par Mme Sonia Tremblay,
résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

02-01-2015

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 10 décembre 2014 soient approuvés avec dispense de lecture.

03-01-2015

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par Mme Ginette Camiré,
appuyé par M. Francis Gagné,
et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1400715 à C1400718	4 976.90 \$
Chèques de C1500001 à C1500049	292 165.12 \$
Paiements Internet L1400216 à L1400218	865.09 \$
Paiements Internet L1500001 à L1500021	42 124.06 \$

Pour un grand total de : 340 131.17 \$

04-01-2015

AUTORISATION DES DÉPENSES DÉCOULANT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 :

Il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la politique salariale 2015 telle que soumise au conseil soit adoptée. De plus, les contributions aux organismes suivants sont autorisées pour l'année 2015 :

L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard : 35 000 \$
Bibliothèque : 12 300 \$

05-01-2015

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR 2015 :

Considérant que le conseil municipal a prévu dans le budget des dépenses dites incompressibles;

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à la condition que la municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- rémunérations
- cotisations de l'employeur
- CSST
- assurances collectives
- frais de poste
- réparation du télécopieur
- messagerie
- téléphone
- avis publics
- avis dans les journaux
- quote-part de la MRC
- électricité
- capital et intérêts
- remboursement de taxes
- chauffage
- produits d'entretien ménager
- entretien de l'air climatisé
- produits chimiques pour le réseau d'aqueduc et d'égout
- entretien et réparation des radios, téléavertisseurs et cellulaires ainsi que leur remplacement
- analyses de l'eau potable
- analyses de l'eau usée
- déneigement
- immatriculation
- cueillette et disposition des ordures
- location de machineries
- entretien mineur des camions
- entretien mineur des terrains
- entretien mineur des bâtiments
- essence
- fournitures de bureau
- location des cellulaires et des téléavertisseurs
- frais de caisse
- location de radios

06-01-2015

DEMANDES DU SERVICES INCENDIE :

5 bunkers au coût de 1 720.50 \$ chacun pour un total de 8 602.50 \$ plus les taxes;

6 cagoules au coût de 24.50 \$ chacune pour un total de 147.00 \$ plus les taxes;

2 paires de bottes au coût de 425.50 \$ chacune pour un total de 851.00 \$ plus les taxes;

7 paires de gants au coût de 87.50 \$ chacune pour un total de 612.50 \$ plus les taxes;

Suite à l'énumération de ces demandes, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

07-01-2015

ANNULATION DES ASSURANCES CONCERNANT LES GARANTIES CONTRE LES TREMBLEMENTS DE TERRE ET LES INONDATIONS :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal confirme à la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) que la Municipalité de Saint-Bernard annule les garanties contre les tremblements de terre et les inondations et ce, en date du 31 décembre 2014.

08-01-2015

RENOUVELLEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TERME POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 198-2009 (RUE DE LA VALLÉE) :

Il est préposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard accepte toutes les conditions de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce pour le renouvellement du règlement d'emprunt no. 198-2009 pour un montant de 31 500 \$ au taux de 4,42 % pour un terme de 5 ans.

Que les versements en capital soient remboursés comme suit :

2015	1 560 \$
2016	1 510 \$
2017	1 575 \$
2018	1 650 \$
2019	1 720 \$
2019	23 485 \$ (à renouveler)

Que le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires au renouvellement.

Par précaution, bien qu'il est fort possible que la loi n'exige pas une telle abstention, mais pour éviter tout doute à cet égard, M. Martin Lefebvre déclare avoir des liens familiaux (oncle) avec l'une des actionnaires d'une entreprise ayant des intérêts pour l'acquisition de l'immeuble faisant l'objet de la présente résolution. Dans ce contexte, il déclare qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations et au vote sur cette question. Quant à M. Jacques Lirette, également par précaution, il indique être directeur de comptes pour Desjardins Entreprises qui agit pour l'acquéreur. En conséquence, M. Lirette déclare s'abstenir de participer aux délibérations et au vote sur la question.

09-01-2015

VENTE DES LOTS NO. 5 601 157 ET NO. 5 601 159 DU CADASTRE DU QUÉBEC À M. GHYSLAIN LABRECQUE :

Considérant l'entente signée avec M. Ghyslain Labrecque le 6 novembre 2014 pour la vente des lots projetés 5 601 157 et 5 601 159 du cadastre du Québec, aux conditions mentionnées au document signé par les parties à cet égard;

Considérant que le conseil municipal a confirmé cette entente par la résolution no. 217-11-2014, adoptée le 12 novembre 2014;

Considérant les derniers échanges avec M. Ghyslain Labrecque en date du 15 décembre 2014 et les demandes formulées par ce dernier pour le report de la date de signature du contrat notarié;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte de reporter le délai ultime pour la signature du contrat notarié au 15 avril 2015;

Que le conseil accepte de fournir, à ses frais, un certificat de localisation à l'égard des lots à être cédés (no. 5 601 157 et no. 5 601 159 du cadastre du Québec);

Que le contenu de la présente résolution est conditionnel :

- Au versement d'un dépôt additionnel de 10 000 \$ par l'acquéreur au plus tard le 19 janvier 2015. Cette dernière somme, en plus des autres déjà déposées (ce qui totalise 40 000 \$), sera déduite du prix de vente convenu sur signature du contrat notarié;
- L'acceptation du contenu de la présente par l'acquéreur au plus tard le 19 janvier 2015 et ce, en signant au bas d'une copie conforme de la présente résolution.

Que le contenu de la présente résolution ne peut constituer une renonciation ou une renégociation des conditions de l'entente signée le 6 novembre 2014 entre les deux parties, sauf pour ce qui est expressément stipulé (délai et fourniture d'un certificat de localisation);

Que les modifications réglementaires initiées par le conseil en ce jour ne peuvent être interprétées comme constituant une reconnaissance du droit de l'acquéreur de construire un bâtiment principal à des fins résidentielles sur l'un ou l'autre des lots à être cédés, une telle construction, si telle était l'intention de l'acquéreur, devrait respecter l'ensemble des dispositions à la réglementation d'urbanisme applicables au moment de la demande de permis.

10-01-2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO. 251-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008, ZONES I-1, I-2, M-1, P-4, P-6, RA-10, RA-14, RA-20, RA-21, RA-22 ET RB-4 :

Avis de motion est donné par M. Francis Gagné que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no. 187-2008.

Ce règlement aura notamment pour objet :

- De créer les zones RA-20, RA-21, RA-22, P-6 et RB-4 à même les zones I-1 et I-2 (Développement résidentiel du Moulin);
- De déterminer les usages permis et les conditions d'implantation dans ces nouvelles zones;
- D'agrandir la zone M-1 à même la zone I-1 et d'agrandir la zone RA-10 à même la I-2;
- D'agrandir la zone RA-14 à même la zone P-4 située dans le Développement de la Rivière afin de créer un nouveau terrain résidentiel;
- De modifier les conditions d'implantation de la zone RA-14 (Développement de la Rivière);
- De modifier le rayon de non-construction autour de l'usine d'épuration.

11-01-2015

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 251-2015-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 187-2008, ZONES I-1, I-2, M-1, P-4, P-6, RA-10, RA-14, RA-20, RA-21, RA-22 ET RB-4 (DÉVELOPPEMENT DU MOULIN, DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE ET RAYON DE NON-CONSTRUCTION AUTOUR DE L'USINE D'ÉPURATION) :

Considérant que la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

Considérant le nouveau développement domiciliaire prévu pour 2015;

Considérant que la Municipalité a entrepris des mesures atténuantes à l'usine d'épuration qui permettent de réduire l'aire de protection de l'usine d'épuration;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2015;

Considérant qu'une demande de dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres présents;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncé à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 251-2015-1, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 12 janvier 2015, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

12-01-2015

OFFRE DE SERVICES DE WSP CANADA INC. CONCERNANT LES TRAVAUX DE MISES AUX NORMES ET D'ENTRETIEN DE L'USINE D'ÉPURATION :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate WSP Canada Inc. pour la préparation d'une étude pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées afin de présenter les travaux qui seront admissibles dans le programme de subvention TECQ (programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) au montant de 3 890 \$ plus les taxes applicables.

13-01-2015

DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE D'OFFICIALISER LE NOM DU RANG IBERVILLE :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard possède un chemin mitoyen avec la Municipalité de Saint-Narcisse;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a 2 résidences sur son territoire qui possèdent déjà les adresses sur le rang Iberville (soient les 542 et 544 rang Iberville);

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal demande à la Commission de toponymie d'officialiser le nom du rang Iberville.

14-01-2015

PRÊT AU COMITÉ INDUSTRIEL ST-BERNARD INC. :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de prêter 20 000 \$ au Comité Industriel St-Bernard Inc. pour un terme d'une durée maximale de 2 ans, le tout sans intérêt.

RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2014 DE L'OEUVRE DES LOISIRS DE ST-BERNARD INC. :

On constate le dépôt de L'Oeuvre des Loisirs de St-Bernard Inc. pour l'année financière se terminant le 30 septembre 2014.

15-01-2015

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON DE LA FAMILLE NOUVELLE-BEAUCE:

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière de 100 \$ à la Maison de la Famille Nouvelle-Beauce.

DIVERS :

On mentionne le montant total des revenus de location du Centre Paroissial qui s'élève à 250.00 \$ pour le mois de décembre 2014.

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois de décembre 2014 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois de décembre 2014 sont transmis et déposés à la table du conseil.

16-01-2015

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
appuyé par M. Jacques Lirette,
et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à 20 h 35.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière